

- Qu'est-ce qu'une **entreprise publique** ?

C'est une entreprise entièrement détenue par l'Etat ou, dans certains cas, dont l'Etat est l'actionnaire majoritaire (Swisscom, par exemple, est une société anonyme de droit public, détenue majoritairement par la Confédération).

- A qui sont destinées les prestations du **service public** ?

A toute la population. Le service public répond à des besoins de la population et accomplit des tâches pour la collectivité. Il est géré par l'Etat dans l'intérêt général.

Exemple: le CHUV est une entreprise publique du canton de Vaud; c'est un hôpital public où tout le monde peut recevoir des soins. L'Etat a tout intérêt à ce que les soins prodigués au CHUV soient de bonne qualité, ainsi la population se portera mieux.

- Comment appelle-t-on les **employés du service public** ?

Les dessins de Mix & Remix des pages 46 et 47 t'aideront.

On les appelait des fonctionnaires. Mais leur statut a changé avec la révision des lois sur le personnel de l'Etat, tant au niveau fédéral qu'au niveau cantonal. Avec ces révisions, les conditions de travail des employés de l'Etat ont changé (licenciement possible, salaires à la baisse ou au mérite, etc.).

- Quels seraient les avantages et les inconvénients, d'après toi, en cas de **privatisation de La Poste Suisse** ?

– Inconvénients: les offices de postes risquent de n'être présents plus que dans les zones à haute densité de population (cela a déjà commencé avec la réorganisation de La Poste Suisse en 1998), certaines zones seraient donc très mal desservies, leurs habitants devant assurer eux-mêmes les déplacements pour recevoir leur courrier. Les délais de livraison du courrier seraient plus longs, à moins d'avoir recours à des entreprises privées (services tels que DHL ou FedEx).

– Avantages: les prix de certains services seraient en revanche moins élevés, grâce à la concurrence entre les différentes entreprises de distribution du courrier, et cela stimulerait l'innovation dans ce secteur (nouveaux services de distribution rapide ou de publipostage, par exemple).

Les entreprises publiques (suite)

- Chaque contribuable paie une **redevance** à l'entreprise Billag SA. A quoi cela donne-t-il **droit**?

Cela lui donne le droit d'écouter les chaînes de radio et de regarder les chaînes de télévision publiques suisses.

L'entreprise Billag SA est une société anonyme de droit privé appartenant à 100 % à Swisscom. Elle est chargée par la Confédération (concession de l'Office fédéral de la communication – OFCOM) de prélever une taxe (fixée par l'OFCOM) auprès des auditeurs et téléspectateurs du territoire suisse. La plus grande partie de cette taxe est redistribuée aux chaînes publiques et privées. Le reste sert à financer le fonctionnement de l'entreprise Billag SA.

- Peut-on **refuser de payer** cette redevance ?

Oui, mais cela voudrait dire qu'on n'écoute jamais la radio (même dans la voiture ou sur le téléphone portable) et qu'on ne regarde jamais la télévision, dans le cercle privé. Ce cas de figure est peu probable, surtout en ce qui concerne la radio.

Si on décide de ne pas payer la redevance, les services industriels peuvent venir constater à domicile qu'il n'y a ni téléviseur ni radio. Ils plombent alors la prise qui permet de recevoir la télévision et la radio par câble et vérifient qu'on ne possède pas d'antenne hertzienne.

- Unique Airport, la société anonyme qui gère l'**aéroport de Zurich**, est détenu à 5 % par la **Ville de Zurich** et à 33 % par le **canton**. Peut-on dire alors que c'est une entreprise publique ?

Non, c'est une entreprise de droit privé, mais l'Etat (sous la forme de la commune et du canton en détient une partie.